

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Date de convocation

27 septembre 2022

Date de publication

13 octobre 2022

Le dix octobre deux mille-vingt-deux à vingt heures trente, les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Bailleau-Armenonville, salle des associations, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MEYER, Président.

Étaient présents pour les communes

AUNEAU-BLEURY-ST SYMPHORIEN	M ROBIN Frédéric, titulaire Mme DAUZATS Cécile, titulaire
BAILLEAU-ARMENONVILLE	M. MEYER Emmanuel, titulaire Mme CHATENET Christine, titulaire
CHAMPSERU	M ROSSIGNOL Sylvain, titulaire M BUISSON Pascal, titulaire
ECROSNES	M POUILLY Xavier, titulaire M FLEURY Franck, titulaire
GALLARDON	Mme GLAVIER Vanessa, titulaire
GAS	Mme FERRU Nathalie, titulaire
HOUX	Mme TORCHON Elodie, titulaire Mme TALON Anna-Maria, suppléante
YMERAY	Mme PITON Mugnette, titulaire M GRIMAULT Guillaume, titulaire
YERMENONVILLE	M DESTOUCHES Xavier, titulaire Mme GILLES Martine, titulaire

Excusés représentés :

Mme BROSSAIS Nathalie, commune de Gallardon, donne pouvoir à Mme GLAVIER Vanessa
Mme TRICAUD Nathalie, commune de Gas, donne pouvoir à Mme FERRU Nathalie

A été nommé secrétaire de séance : M BUISSON Pascal

Nombre de délégués		
En exercice : 18	Votants : 16	Voix : 18

La majorité des membres en exercice étant présente, les délibérations du Conseil Syndical sont valables.

M MEYER commence par remercier les Elus.es qui ont pu se déplacer samedi 24 septembre 2022 pour la visite des écoles maternelles du SIVOS de Gallardon.

Cela a permis de se rendre compte de l'importance des travaux déjà réalisés et à venir.

M MEYER demande aux délégués le rajout d'un point à l'ordre du jour de la séance concernant la mise en place d'une commission BUDGET.

Il s'agit d'associer les communes à l'élaboration du budget.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité ce point rajouté à l'ordre du jour.

1. Approbation du précédent procès-verbal

M MEYER annonce les rectifications du PV du 27 juin 2002 :

-  Mme MOREAU Marylène de la commune d'Ymeray figurait parmi les présents alors qu'elle était de la réunion du conseil syndical du 27 juin 2022. Son nom sera retiré des présents
-  Mme TALON Anna Maria, Déléguée suppléante de la commune de Houx, qui était présente alors que son nom n'y figurait. Il sera rajouté de la liste des présents
-  Mme DEGAS Christine, Déléguée suppléante de la commune de Yermenonville, était également présente en tant qu'observatrice (n'a pas pris part au vote).

M ROBIN souhaiterait que l'ensemble des débats portant sur l'emprunt soit relaté dans le PV.

M MEYER demande aux Délégués s'ils ont d'autres remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil syndical du 27 juin 2022.

Aucun Délégué ne se manifeste.

M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE	POUR : 12	CONTRE : 4	ABSTENTION : 2
-----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022.

Ont voté contre :

-  Commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien : 2
-  Commune de Gallardon : 2

Se sont abstenus :

-  Commune d'Ecrosnes : 2

2. Création d'une commission du budget

M MEYER informe les Délégués qu'il souhaiterait qu'il soit mise en place une commission du budget dont le travail consisterait à préparer le budget du SIVOS de Gallardon en y associant l'ensemble des communes adhérentes.

M MEYER propose donc la création d'une commission du budget qui serait composée de 9 membres titulaires dans laquelle le Président et les Vice-Présidents seront membres de fait.

M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------------	------------------	-------------------	-----------------------

-  La création de la commission BUDGET
-  La composition de la commission Budget à 9 membres dont 1 Délégué titulaire par commune avec le Président et les Vice-Présidents, membres d'office.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON



12 rue des Ecoles
28320 GAS



02.37.90.93.06



contact@sivos.net



www.sivos-gallardon.com

3. L'emprunt pour la réalisation du programme pluriannuel d'investissement

M MEYER rappelle que par délibération n° 3 2022 du 28 janvier 2022, le conseil syndical a approuvé le plan pluriannuel d'investissement sur la période de 2022 à 2026.

Le conseil syndical a validé par délibération n° 12 2022 la mise en place de 2 autorisations de programmes :

- ❑ L'AP projet qui porte sur la réalisation du futur centre administratif et technique du SIVOS
- ❑ L'AP investissements récurrents qui porte sur un ensemble de travaux et d'équipements pour maintenir le patrimoine dans un bon état et garantir le bon fonctionnement de toutes les activités de la collectivité.

Pour le financement du PPI 2022 - 2026, le SIVOS entend donc souscrire un emprunt de 1 500 000 €.

Ce montant viendrait en complément des subventions et de l'autofinancement et permettrait de couvrir la totalité du financement aussi bien de l'AP Projet que de l'AP Investissements récurrents.

Après consultation des organismes de financement, le SIVOS a reçu 3 offres de prêts :

- ❑ Une proposition de la **Caisse d'Epargne** ([annexe 1](#)) avec un amortissement de l'emprunt sur 20 ans.
- ❑ Deux propositions du **Crédit Agricole** ([annexe 2](#)) avec un amortissement de l'emprunt sur 20 ans et un sur 25 ans.

	CAISSE D'EPARGNE		CREDIT AGRICOLE	
	CHOIX N°1		CHOIX N°2	CHOIX N°3
	20 ans		20 ans	25 ans
MONTANT	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
DUREE (mois)	240		240	
PROFIL D'AMORTISSEMENT	Échéances constantes		Échéances constantes	Échéances constantes
PERIODICITE DES AMORTISSEMENTS	Trimestrielle		Trimestrielle	Trimestrielle
DIFFERE D'AMORTISSEMENT	0		0	0
POINT DE DEPART DE L'AMORTISSEMENT	01/01/2023		01/01/2023	01/01/2023
DATE DE PREMIERE ECHEANCE	31/03/2023		31/03/2023	31/03/2023
BASE DE CALCUL	30/360		30/360	30/360
TAUX D'INTERET	2,89%		2,90%	2,90%
1ère ECHEANCE	24 753,68		24 776,22	21 140,85
Capital	13 916,18		13 901,22	10 265,85
Intérêt	10 837,50		10 875,00	10 875,00
DERNIERE ECHEANCE	24 753,68		24 776,55	21 140,35
Capital	24 576,08		24 598,21	20 988,19
Intérêt	177,60		178,34	152,16
COUT DU CREDIT				
Commission d'engagement	1 500,00		1 500,00	1 500,00
Intérêts	480 294,40		482 097,93	614 084,50

Le conseil syndical :

- ❑ Doit se positionner sur la meilleure offre de prêt entre les propositions de la Caisse d'Epargne et celles du Crédit Agricole.
- ❑ Doit autoriser le Président à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisations de fonds.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON

12 rue des Ecoles
28320 GAS

02.37.90.93.06

@ contact@sivos.net

www.sivos-gallardon.com

M MEYER propose, en concertation avec les membres du Bureau, d'approuver l'offre de la Caisse d'Epargne avec un taux à 2.89%.

M ROSSIGNOL souhaite que le vote sur ce point se fasse à bulletin secret.

Les Délégués de la commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien s'insurgent contre cette pratique.

M MEYER rappelle que le règlement intérieur du SIVOS de Gallardon, dans son chapitre 4 article 25, autorise le vote à bulletin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame (...).

M MEYER propose de passer au vote.

Contre : 2
Abstention : 5
Pour : 11

Ce point sera donc délibéré à bulletins secrets.

M ROBIN conteste la délibération telle qu'elle est libellée. En effet, ce dernier trouve normal qu'il y ait 4 délibérations comme suit :

- ~~SL~~ Délibération 1 : Le choix du prêt 1
- ~~SL~~ Délibération 2 : Le choix du prêt 2
- ~~SL~~ Délibération 3 : Le choix du prêt 3
- ~~SL~~ Délibération 4 : Autoriser le président à signer le contrat de prêt

M ROBIN demande à M MEYER s'il maintient la formulation de la délibération.

M MEYER répond que oui

Mme DAUZATS entend ne pas voter

M ROBIN demande qu'il soit mentionné le montant du FDI calculé sur la construction du nouveau centre administratif et technique et qui ne serait pas versé au SIVOS de Gallardon.

Le DGS, sur autorisation du Président, donne le montant qui serait de l'ordre de 330 000 euros.

M POUILLY exprime à son tour le manque de méthode de l'Exécutif. Il ajoute que ce n'est pas le projet qui est remis en cause mais le financement.

Les Délégués d'Ecroles entendent également ne pas voter.

Mme GLAVIER demande que les 2 points, c'est-à-dire « se positionner sur une proposition d'emprunt » et « donner l'autorisation au Président », soient votés séparément.

M MEYER adhère à cette proposition.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON

12 rue des Ecoles
28320 GAS



02.37.90.93.06



contact@sivos.net



www.sivos-gallardon.com

M MEYER propose de passer au vote et demande à l'assemblée de se positionner sur le choix de l'organisme d'emprunt.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE	Emprunt N°1 : 10	Emprunt N° 2 : 0	Emprunt N° 3 : 0
La proposition N° 1 de la caisse d'épargne pour le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 2026 aux caractéristiques suivantes :			
 Montant de l'emprunt: 1 500 000 euros			
 Durée de l'emprunt: 20 ans			
 Taux fixe de 2,89%			
 Echéance constante trimestrielle de 24 753,68 euros			
 Frais de dossier: 1 500 euros			
Se sont abstenus : 8			

M ROBIN prend la parole en s'adressant directement à M GRIMAULT.

Il trouve honteux que les Délégués aient votés contre la position de leur conseil municipal et demande à M GRIMAULT de continuer à dicter les consignes de vote à sa collègue d'Ymeray.

M MEYER propose ensuite à l'assemblée de voter le point 2 portant sur l'autorisation à donner au Président de signer les contrats de prêt, toujours à bulletin secret.

La majorité approuve le vote à bulletin secret.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

AUTORISE	POUR : 10	CONTRE : 7	ABSTENTION : 1
Le Président à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisations de fonds.			

M GRIMAULT revient sur les paroles de M ROBIN à son encontre.

Il s'étonne des affirmations de M ROBIN sur son vote, qu'il juge mensongères. Aussi, il se réserve le droit de porter plainte contre M ROBIN pour diffamation.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON



12 rue des Ecoles
28320 GAS



02.37.90.93.06



contact@sivos.net



www.sivos-gallardon.com

4. Vote du budget supplémentaire (annexe 3)

M MEYER informe les Délégués qu'initialement, la prospective financière avait été réalisée avec une phase de mobilisation de l'emprunt sur 3 ans comme suit :

-  100 000 euros en 2022
-  1350 000 euros en 2023
-  50 000 euros en 2024

Il avait donc été inscrit au BP 2022 la somme de 100 000 euros en recettes d'investissement.
Ce montant correspondait à la somme qui devait être appelé sur l'exercice 2022 sur l'emprunt total de 1 500 000 €.

Cependant,

-  Il se trouve que la souscription d'un emprunt avec une phase de mobilisation échelonnée expose la collectivité à un risque de taux élevé.
-  Le contrat de prêt étant souscrit en 2022, ceci impose d'inscrire l'intégralité de l'emprunt sur le BP 2022 soit 1 400 000 euros.

Il convient donc de prendre une décision modificative avec un budget supplémentaire sur l'exercice 2022.

	BP 2022	Proposition BS 2022	Total BP 2022
FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement	2 493 665,60	-	2 493 665,60
Dépenses de fonctionnement	2 493 665,60	-	2 493 665,60
INVESTISSEMENT			
Recettes d'investissement	708 734,09	1 400 000,00	2 108 734,09
Dépenses d'investissement	708 734,09	1 400 000,00	2 108 734,09

M ROSSIGNOL demande à nouveau un vote à bulletins secret.

M MEYER demande s'il y'a des Délégués qui s'y opposent.

Deux Délégués lèvent la main.

A la majorité, ce point sera également délibéré à bulletin secrets.

M MEYER propose de passer au vote.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

ADOpte **POUR : 11** **CONTRE : 7** **ABSTENTION : 0**

Le budget supplémentaire 1 400 000 euros au BP 2022 comme présenté dans le tableau ci-dessus.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON

 12 rue des Ecoles
28320 GAS

 02.37.90.93.06

 contact@sivos.net

 www.sivos-gallardon.com

5. Restauration scolaire : Tarifs des repas pour 2023

M MEYER informe les Délégués que comme chaque année le conseil syndical doit décider du prix du repas payé par les familles.

Il précise que le SIVOS a reçu du prestataire, YVELINES RESTAURATION, le barème des tarifs des repas applicable au 1^{er} septembre 2022 avec une révision à la hausse.

Prix d'achat du repas au fournisseur

	janv-14	janv-15	janv-16	janv-17	janv-18	janv-19	janv-20	janv-21	janv-22	janv-23
Repas Maternelle	2,1100	2,1545	2,1769	2,1100	2,1400	2,1700	2,2400	2,2300	2,2300	2,3400
Repas Elémentaire	2,2155	2,2622	2,2857	2,1100	2,1400	2,1700	2,2400	2,2300	2,2300	2,3400
Repas Adulte	2,7430	2,8008	2,8298	2,6375	2,6800	2,7100	2,8200	2,8100	2,8100	2,9500

Tarifs des repas facturés

M MEYER propose au conseil syndical de répercuter la hausse du coût des repas sur les familles et d'anticiper également dès janvier 2023 la prochaine hausse qui interviendra lors du renouvellement du contrat au mois de septembre 2023.

M MEYER propose les tarifs suivants :

	REPAS				PENALITES	
	Elèves / Enseignants	Elève avec PAI	Externes	Personnel	Repas non réservé	Retard d'inscription
2013	3,55 €	1,11 €	5,10 €	2,40 €		
2014	3,62 €	1,13 €	5,20 €	2,45 €		
2015	3,70 €	1,15 €	5,50 €	2,50 €		
2016	3,74 €	1,16 €	5,56 €	2,63 €		
2017	3,77 €	1,18 €	5,60 €	2,66 €		
2018	3,82 €	1,20 €	5,65 €	2,70 €		
2019	3,85 €	1,20 €	5,70 €	2,71 €		
2020	3,92 €	1,23 €	5,90 €	2,82 €		
2021	3,92 €	1,23 €	5,90 €	2,82 €	5,90 €	12,00 €
2022	3,95 €	1,25 €	5,90 €	2,85 €	5,90 €	12,00 €
2023	4,25 €	1,35 €	6,30 €	3,05 €	6,30 €	15,00 €

Cela représente une augmentation de

- **Repas élèves** : 42 € par enfant par an (4.25 € - 3.95 €) soit 30 centimes par repas $0.30 \text{ €} \times 140 = 42 \text{ €}$
- **Repas élèves avec PAI** : 14 € par enfant par an (1.35 € - 1.25 €) soit 10 centimes par repas $0.10 \text{ €} \times 140 = 14 \text{ €}$
- **Repas externes** : 56 € par enfant par an (6.30 € - 5.90 €) soit 40 centimes par repas $0.40 \text{ €} \times 140 = 56 \text{ €}$
- **Repas personnel** : 28 € par an (3.05 € - 2.85 €) soit 20 centimes par repas $0.20 \text{ €} \times 140 = 28 \text{ €}$
- 3 € d'augmentation sur les retards d'inscription



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON

12 rue des Ecoles
28320 GAS

02.37.90.93.06

@ contact@sivos.net

www.sivos-gallardon.com

M MEYER demande aux Délégués s'ils ont d'autres remarques à formuler.

M MEYER précise aux Délégués que lors du dernier renouvellement du marché de la restauration scolaire, le SIVOS de Gallardon avait formé un groupement de commande avec la commune d'Auneau-Bleury-St Symphorien pour créer une synergie.

Les membres du bureau ont évoqué ce point lors de la réunion du 5 octobre 2022 et avaient chargé à Mme DAUZATS de voir avec la mairie d'Auneau-Bleury-St Symphorien si elle serait prête à s'associer de nouveau avec le SIVOS de Gallardon pour la prochaine échéance de renouvellement.

M DAUZATS répond que la mairie est d'accord.

Elle précise que les services de la vie scolaire de la commune se rapprocheront du SIVOS à cet effet.

M ROBIN demande qui est le leader de l'appel d'offres.

Le DGS, sur autorisation du Président, répond que la démarche est menée conjointement.

Lors du dernier marché, la mairie d'Auneau-Bleury-St Symphorien avait laissé la rédaction des documents de marché au SIVOS parce que nous avons plus l'habitude de telles opérations.

M MEYER reprend la parole pour préciser que la solution n'est pas de réduire la composition du repas pour en réduire le coût. L'augmentation des tarifs va dans le sens de continuer à proposer aux enfants un repas complet.

M POUILLY trouve que l'augmentation est inférieure à l'inflation actuelle.

M GRIMAULT informe l'assemblée de la position de la commune d'Ymeray sur ce point, à savoir :

- Une augmentation des tarifs limitée à 5%
- La gratuité du PAI

M MEYER estime que le PAI ne peut pas être gratuit, qu'il y'a quand même des coûts de fonctionnement liés au service et pour exemple il précise qu'une garderie est rarement gratuite.

M BUISSON demande le nombre de PAI.

Le DGS, sur autorisation du Président, répond une vingtaine.

M MEYER ajoute que si le PAI devenait gratuit, on pourrait se retrouver avec une augmentation conséquente de PAI qui représenterait un manque à gagner important pour la collectivité.

M MEYER demande de passer au vote.

M ROBIN demande que le vote se fasse à main levée.

Les Délégués approuvent la proposition de M ROBIN à l'unanimité.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE	POUR : 16	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0
-----------------	------------------	-------------------	-----------------------

Les prix des repas pour 2023 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Ont voté contre :

Commune d'Ymeray : 2



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON

12 rue des Ecoles
28320 GAS

02.37.90.93.06

contact@sivos.net

www.sivos-gallardon.com

6. Ressources humaines : suppressions et créations d'emplois (tableau des effectifs en annexe 4)

M MEYER passe la parole à M ROOSIOGNIL, Vice-Président en charge des ressources humaines.

M ROSSIGNOL rappelle aux Délégués que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise pour avis préalable au CST.

M ROSSIGNOL propose les mouvements suivants :

Au restaurant scolaire élémentaire de l'école de Gallardon :

L'agente qui encadrait le personnel des restaurants scolaires a demandé une mise en disponibilité sans solde au 1^{er} septembre 2022.

Pour la remplacer, le poste a été ouvert en interne.

La direction en accord avec le Président a redimensionné les missions afférentes à ce poste qui ne nécessitait pas l'emploi d'un temps plein.

Le poste de l'agente remplacée ne peut pas être supprimé puisqu'il s'agit d'une disponibilité.

Il faut créer le poste de l'agente qui la remplace.

L'Agent A

Suppression, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à **20.56 heures**,
Le Comité Technique a donné son avis favorable lors de la réunion du 5 octobre 2022.

Création, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à **23.52/35^{ème}, 23.31 heures**, pour exercer les fonctions de responsable des restaurants scolaires.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	-----------	------------	----------------

La suppression, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à **20.56 heures**.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------	-----------	------------	----------------

La création, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à **23.52/35^{ème}, 23.31 heures**, pour exercer les fonctions de responsable des restaurants scolaires.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON

12 rue des Ecoles
28320 GAS



02.37.90.93.06



contact@sivos.net



www.sivos-gallardon.com

L'Agent B

L'agente B remplace l'agente A dans ses fonctions de Cheffe d'équipe. Il convient d'augmenter son temps horaire pour lui permettre d'assurer les mêmes tâches.

Suppression, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à **15.90/35^{ème}, 15.54 heures**.
Le Comité Technique a donné son avis favorable lors de la réunion du 5 octobre 2022.

Création, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à **18.56/35^{ème}, 18,34 heures**, pour exercer les fonctions inhérentes au service de restauration scolaire à l'école élémentaire de Gallardon.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
La suppression, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à 15.90/35 ^{ème} , 15.54 heures.			

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
La création, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à 18.56/35 ^{ème} , 18,34 heures, pour exercer les fonctions inhérentes au service de restauration scolaire à l'école élémentaire de Gallardon.			

L'Agent C

Il faut compléter l'équipe du restaurant scolaire de Gallardon élémentaire.

Création, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à **16.17/35^{ème}, 16.10 heures**, pour exercer les fonctions de responsable des restaurants scolaires.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré

APPROUVE	POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
La création, à compter du 19 septembre 2022, d'un poste d'Adjoint technique à 16.17/35 ^{ème} , 16.10 heures, pour exercer les fonctions de responsable des restaurants scolaires.			

M POUILLY demande le temps de la disponibilité de l'agente qui est partie.

M ROSSIGNOL : 1 an renouvelable 2 fois.

M BUISSON demande le nombre d'ETP au SIVOS de Gallardon.

Le DGS, sur autorisation du Président, c'est un calcul que nous n'avons pas fait. Il sera présenté lors du prochain conseil syndical.

M POUILLY préfère qu'on reste à s'exprimer sur l'effectif réel plutôt que d'Equivalent Temps Plein (ETP).

M BUISSON juge que ce peut être important de connaître le nombre d'ETP.

M POUILLY demande s'il y'a beaucoup d'agents qui demandent à travailler à temps complet.

M MEYER répond que oui.

Il est assez difficile de proposer des contrats avec des temps complets aux agents. En effet, la collectivité emploie du personnel sur des activités qui ne nécessitent pas, pour la grande majorité, de faire travailler les agents à temps complet.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON

12 rue des Ecoles
28320 GAS



02.37.90.93.06



contact@sivos.net



www.sivos-gallardon.com

M BUISSON demande comment le recrutement est organisé.

Le DGS, sur autorisation du Président : Les postes vacants avec un temps horaire important sont proposés en priorité en interne (à nos agents).

L'offre est diffusée sur l'espace Agents. Ensuite, il y a un jury pour la sélection des candidats.

C'est via cette procédure que la nouvelle responsable des restaurants scolaires a été recrutée.

Actuellement, il y'a une offre en cours.

Informations diverses

M Meyer informe les délégués que les 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne ont été proposés à la mise en place sur le temps de pause méridienne pour les écoles élémentaires.

M Meyer présente les plans du futur centre administratif et technique du SIVOS.

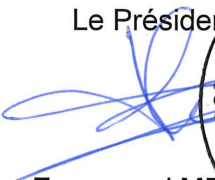
Questions diverses

M Grimault : Vu la pénurie de carburant, doit-on s'attendre à des difficultés dans les transports scolaires ?

M Meyer, le SIVOS n'a pas été informé par Transdev de quelconques difficultés à venir.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h30**.

Le Président



Emmanuel MEYER



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR PEDAGOGIQUE DE GALLARDON



12 rue des Ecoles
28320 GAS



02.37.90.93.06



contact@sivos.net



www.sivos-gallardon.com